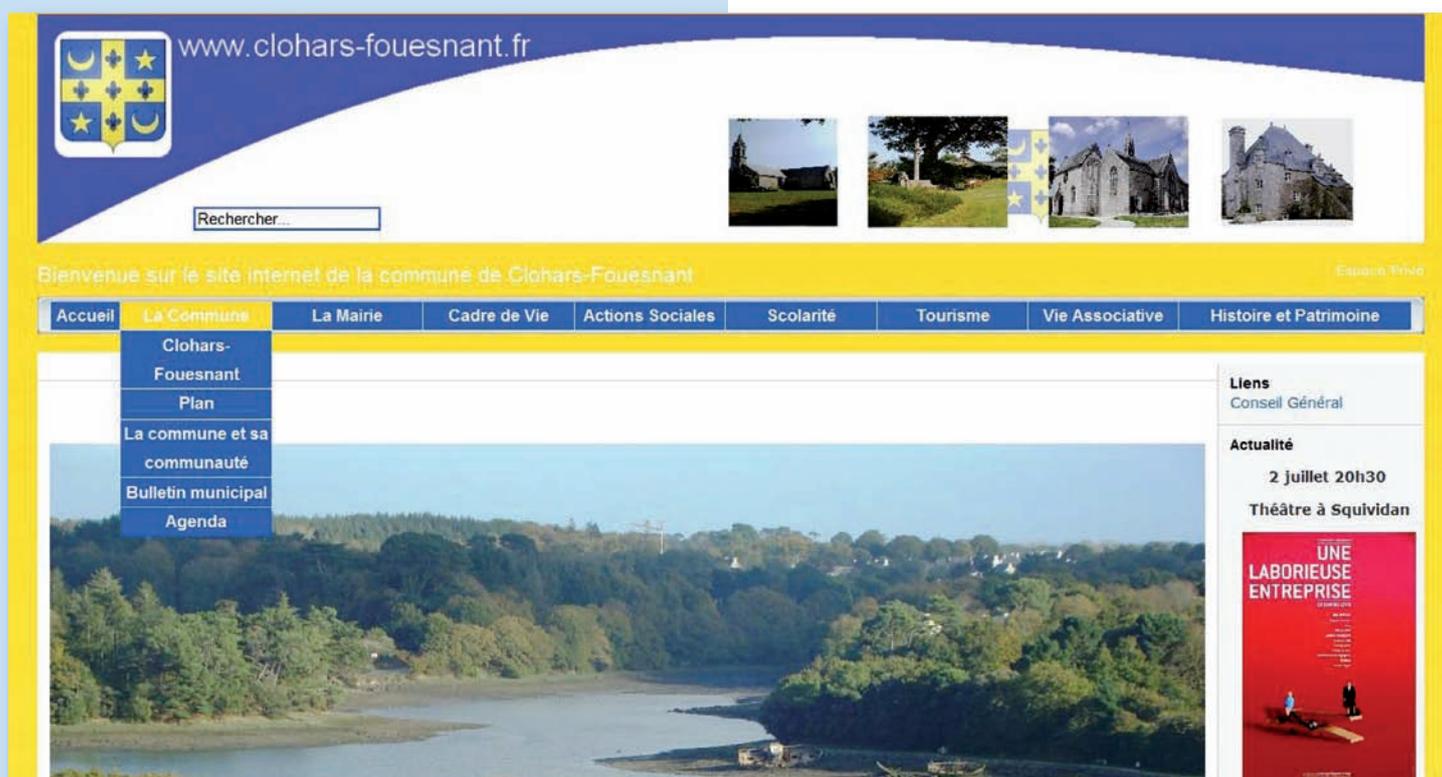




Clohars-Fouesnant

LA COMMUNE EN LIGNE



Le site internet de la commune était hébergé depuis l'été 2008 dans celui de la CCPF (Communauté de communes).

Désormais la commune a un site officiel que l'on peut découvrir d'un seul clic sur :

www.clohars-fouesnant.fr

Elaboré par Aurélien Mottier, jeune étudiant en BTS, en collaboration avec la commission « Communication » de l'équipe municipale, le site est facilement accessible et propose diverses informations sur la commune : les services de la mairie, les actions sociales, la vie associative et économique, les démarches administratives, le cadre de vie, la scolarité, l'histoire et le patrimoine...



Présentation du site aux conseillers par Aurélien Mottier.

(Une rubrique consacrée aux actualités de la vie communale est également proposée, ainsi qu'un calendrier des animations de l'année.



■ Le mot du maire

La sécurité des usagers et l'entretien de la voirie communale font partie de nos priorités. Mais avec un hiver très humide et froid, suivi d'un printemps sec et venté, de nombreuses fissures et affaissements de chaussée sont

apparus, occasionnant des travaux importants et coûteux, mais nécessaires.

Ces réparations partielles ont déjà commencé et concernent les secteurs de Kérorian, Kerjégu, Kerangouic, Kerangaro, Kerouter, Guernevine, Squividan, Plegavern et allée Vibert **pour un montant de 100 000 €.**

La commission travaux a décidé d'arasé une grande partie des accotements et de creuser des fossés drainants sur l'ensemble des chemins ruraux, et ceci avant l'été.

Pour améliorer notre environnement, nous avons entrepris, aux entrées du bourg et des lotissements, la création d'espaces plantés et fleuris ne nécessitant qu'un minimum d'entretien. Une deuxième tranche sera réalisée l'an prochain.

En ce qui concerne le **PLU (Plan Local d'Urbanisme)**, les travaux avancent et nous serons à même de vous donner davantage de détails dans quelques mois.

L'équipe municipale souhaite également mener une réflexion globale sur les nuisances, notamment sonores, en faisant en sorte d'impliquer chaque administré mais aussi les jeunes par des actions pédagogiques.

Bonnes vacances à tous !

Le Maire
Michel LAHUEC

EXTRAIT du PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2010

2 – Subventions 2010

Madame Elisabeth AUFFRET présente au Conseil Municipal les subventions proposées par la commission générale après examen des différentes demandes.

ASSOCIATIONS LOCALES	
Nom	Subvention 2010 (€)
Amicale des retraités	500
Amis de la chapelle du Drennec	500
Anciens combattants	280
Bibliothèque	300
Dirt Jam 29	500
Espoir de Clohars-Fouesnant	600
La galoche	600
ASSOCIATIONS CANTONALES	
Association des assistantes maternelles du canton « les canaillous »	50
Chorale du Pays Fouesnantais "L'Echo des vagues"	100
Secouristes de Saint-Evarzec	100
SNSM (Société Nationale de sauvetage en Mer)	100
Syndicat d'élevage - Canton de Fouesnant	80
AUTRES ASSOCIATIONS	
AMF (Association des Maires du Finistère)	619,62
Association des Maires ruraux	95
Association nationale des Maires des communes touristiques	210
Green de l'espoir	80
Groupe mammalogique breton	50
La prévention routière	50
Restaurants du Cœur	100
Secours catholique	100
VMEH Visite des malades dans les établissements hospitaliers	50

Vous pouvez retrouver l'intégralité des décisions prises en séance de Conseil municipal sur le nouveau site de la commune. www.clohars-fouesnant.fr

Le point sur les travaux

LES TRAVAUX DE L'ECOLE

Le grillage de l'enceinte de l'école a été entièrement rénové, le talus du terrain de jeu a été supprimé, la pelouse réensemencée. L'entrée de l'école est maintenant sécurisée par une ouverture électrique télécommandée.

Coût des travaux : 24 000 €

Pour une éducation entrant dans le cadre du développement durable, un bac de récupération d'eau et deux composteurs pédagogiques destinés au jardin des maternelles ont été installés.

Les travaux d'agrandissement de la cuisine avancent : ils comprennent une aire de réception des aliments, des lieux de rangement, une laverie, un vestiaire et des sanitaires pour le personnel ainsi que des toilettes destinées aux élèves dans la cour. Ils seront terminés fin juin, et fonctionnels pour la rentrée scolaire de septembre. **Coût des travaux : 150 000 €**

En deux ans, la municipalité s'est beaucoup investie pour améliorer les bâtiments de l'école. Elle espère que les familles de Clohars-Fouesnant resteront attachées à leur école communale.

LES TRAVAUX DE VOIRIE

1° au Drennec. Le Conseil général a entrepris la création d'un îlot sur le délaissé départemental menant à la chapelle, afin de lui octroyer un sens unique. Suite à ces travaux, cette partie de voirie sera intégrée fin 2010 dans le patrimoine communal.



2° au centre bourg. Un aménagement de sécurité sera réalisé à l'entrée du parking de la mairie, au croisement des rues de l'Eglise et de la Fontaine. Objectif : réduire la vitesse excessive des usagers.

3° autres chantiers : accotements et talus. Les statuts du syndicat des eaux ayant été modifiés, la commune a repris son autonomie pour l'entretien des accotements et talus. Après appel d'offres, il a été décidé de confier les travaux pour un an aux entreprises Gilbert Hélias et Christian Quéméré.

Trois passages sont prévus : accotements en juin, puis accotements et talus fin juillet et début octobre.

Dans un souci de préservation de la biodiversité, afin de permettre aux plantes de se réensemencer, la hauteur de coupe ainsi que les dates de passage sont différentes.

Il est également rappelé aux administrés que ce débroussaillage se fait uniquement sur les talus et non sur les haies des particuliers.

Merci de votre compréhension.

Pour un été tranquille !

L'été arrive et avec lui son lot de nuisances. Qu'elles soient sonores ou toute autre, les nuisances sont l'affaire de tous. Le respect des autres et principalement de ses voisins, est une condition nécessaire pour **bien vivre ensemble**.



De ce fait, les propriétaires de chiens doivent faire en sorte de garder leur animal afin que celui-ci ne divague pas et ne devienne par conséquent un danger pour les autres (piétons, enfants, automobilistes, ...). Ils sont aussi tenus de ramasser les déjections de leur(s) chien(s).

Pour répondre aux nombreuses plaintes reçues en mairie à ce sujet, la municipalité va installer un distributeur de «Kits à crottes» dans le centre bourg.



Concernant les nuisances sonores, certaines règles doivent être respectées par les particuliers, notamment les horaires pour les **activités bruyantes** telles que la tonte de gazon :

en semaine de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 19 h 30
le Samedi de 9 h 00 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 19 h 00
le Dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00
(Les activités professionnelles sont autorisées de 7H à 20H du lundi au samedi).

De la même façon, rappelons l'Article R1334631 du Code de la Santé Publique qui stipule qu' « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son

intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ». Le non respect de cette loi est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe.



Une autre nuisance qui est également très présente en cette période de l'année est le **brûlage de déchets verts du jardin**. Dans ce cas le décret n° 2002-540 du 18 Avril 2002 relatif à la classification des déchets et

intégré dans le Code de l'Environnement (art. R.541-8, annexe II) assimile les déchets verts à des déchets ménagers. Par voie de conséquence, les déchets verts étant des déchets ménagers, l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) est applicable. Cet article précise que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit.

Afin que CLOHARS-FOUESNANT reste une commune où il fait bon vivre en toute tranquillité et dans le respect de tous, il est nécessaire que ces règles soient respectées **et que chacun face preuve de civisme**.

PASSEZ UN TRES BON ETE EN TOUTE TRANQUILLITE !!!

Permanences du maire et des adjoints

Michel LAHUEC	MAIRE	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 11h – 12H30
Jean-François DANIEL	Affaires sociales – Jeunesse - Communication	Le vendredi : 10H30 – 12H
Patrice JAN	Travaux – Voirie – Personnel technique	Le lundi : 9H - 10H
Elisabeth AUFFRET	Finances – Economie – Ecole - Tourisme	Le mercredi : 10H30 - 12H
René GLO	Urbanisme - Environnement	Le mardi : 11H – 12H
Patrick COUSTANS	Vie associative – Loisirs - Sports	Le lundi : 11H – 12H30

Autres permanences

Assistante Sociale	2ème et 4ème jeudi matin du mois	Prendre RV au : 02 98 76 24 21
Mission locale pour l'emploi du Pays de Cornouaille (MLPC)	1er et 3ème vendredi du mois de 9H45 à 10H45. Pour les jeunes de 16 à 25 ans	Prendre RV au : 02 98 51 61 27
Architecte : M. Quinio	2 jeudis par mois de 16H à 17H	Prendre RV au : 02 98 54 60 09
Centre local d'information et de coordination (CLIC)	Pour les plus de 60 ans : infos, conseils, réponse à vos questions. (Sur rendez-vous)	Audrey DEBELUT 02 98 51 61 27 clic@ccpaysfouesnantais.fr



Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi 9H-12H30 / 14H-17H

Horaires de la déchetterie de Kerambis

Du 1er avr au 30 sep : 9H-12H / 13H30-18H30

Du 1er oct au 31 mar : 9H-12H / 13H30-18H

Horaires de la bibliothèque

Mardi-Mercredi-Vendredi : 16H30-18H

Samedi : 10H30-12H / 16H30-18H





Camille Le Breton, délégué
SIVALODET

■ L'eau, une ressource à préserver : économies !

Notre commune adhère au **SAGE (Service d'Aide à la Gestion de l'eau)** de l'Odet. L'un des principaux enjeux de ce SAGE est l'**usage raisonné de l'eau**.

C'est ainsi que la commune s'est portée volontaire pour un **diagnostic sur les économies d'eau** dans les bâtiments communaux.

Pour chaque édifice, «DCI Environnement » a établi une fiche se déclinant ainsi :

- 1° présentation générale
- 2° diagnostic actuel sur l'alimentation en eau, la consommation, les fuites éventuelles.
- 3° mesure de la pression d'eau
- 4° analyse des équipements sanitaires existants.

■ L'accueil des enfants de 3 à 11 ans : la maison de l'enfance de Pleuven.

Le mercredi et pendant les congés scolaires, les familles de Clohars-Fouesnant peuvent confier leurs enfants à la Maison de l'Enfance et des Loisirs de Pleuven. Les deux communes ont une convention qui fixe les conditions d'accueil. C'est ainsi que les inscriptions se font à la mairie de Pleuven par téléphone au 02 98 54 60 50 ou par mail : mairie.pleuven@wanadoo.fr.

En 2010, la participation de la famille pour un enfant est fixée à 14,56 € la journée.

La commune participe aussi financièrement au fonctionnement : elle verse la somme de 21,82 € par jour et par enfant habitant Clohars-Ft.

Pour l'année 2009, c'est une somme de 44 361 € qui a été versée par la commune au titre de participation aux frais de fonctionnement de la maison de l'enfance.

■ Résultats de la consultation sur les horaires de la mairie.

Dans le dernier bulletin municipal, il était proposé à chaque administré, à travers un questionnaire, de donner son avis sur les horaires d'ouverture de la mairie au public.

Nous avons dénombré 14 questionnaires en retour, dont voici le résultat :

6 favorables aux horaires actuels – 1 défavorable – 7 favorables à d'autres horaires proposés.

Dans un souci d'amélioration du service, la mairie sera désormais ouverte au public

de 9H à 12H30 et de 14H à 17H, du lundi au vendredi. Vous pouvez aussi obtenir des renseignements sur les démarches administratives en vous connectant au site de la commune www.clohars-fouesnant.fr (rubrique « démarches »).

Le bureau d'études a ensuite fait, par bâtiment, des propositions techniques faisant l'objet d'un chiffrage et d'un calcul de retour sur investissement.

Principales préconisations : chasses d'eau à double touche, robinets à bouton poussoir, mitigeurs de lavabo et d'évier.

Ces aménagements pourront permettre **d'économiser environ 540 m³ d'eau, soit 60% de la consommation actuelle de la commune.**

Une partie des travaux sera réalisée sur le budget 2010 et le reste sur celui de 2011.

La commune marque ainsi sa volonté d'entrer dans une **démarche économique et écologique visant à un plus grand respect de l'environnement.**



■ L'atelier Poterie

L'atelier de POTERIE de Clohars -Fouesnant a ouvert ses portes à l'initiative de Monsieur GLO et de la nouvelle municipalité, dans le bâtiment des services techniques, route du Petit Bois.

Installé dans des locaux en partie rénovés, adaptés et spacieux, doté d'un four de grande capacité, il permet aux adhérents de l'association ARTS CREATIFS, DECOUVERTES, LOISIRS, de cultiver leur passion dans les meilleures conditions.



Grâce au dévouement de Monique PORS et au terme de 4 mois de fonctionnement, le bilan est très satisfaisant. Les adhérents sont au nombre de 20 : 12 adultes et 8 enfants. L'atelier est ouvert le jeudi de 14h à 17h pour les adultes.

Les activités enfants ont débuté par 4 demi-journées de stage pendant les vacances de Pâques. Elles se prolongent

tous les mardi de 17h30 à 19h30 avec les « MISS TERRE » du Petit Bois où la créativité et l'imagination sont les atouts de cette pépinière de talents.

Les productions, très encourageantes tant au niveau de la qualité que de la quantité ont permis de réaliser 4 cuissons. Un échantillon des réalisations sera exposé lors du salon des arts du 24 juillet au 22 Août 2010 à la salle socioculturelle de Clohars- Fouesnant .

Contacts : Mme PORS , Tél :02 98 57 07 62

LISTE DES ARTISANS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE

Veillez nous excuser pour les erreurs ou les oublis qui se sont glissés dans la liste jointe au dernier bulletin municipal. Ci-dessous un rectificatif.

- **EHRET Yannick**, infirmier, soins à domicile
Permanences : mardi, vendredi 7h30 / 8h15,9 rue de l'église, **02 98 54 85 31**
- **Marylène CHRISTIEN-KERVINIO**, Masseur kinésithérapeute
29 Menez-St-Jean, **02 98 57 04 93**
- **EVOLUTIF**, coiffure à domicile, DREAU Christelle, **02 98 57 82 11**
- **ROCCA Mireille**, voyante, astrologue, 10 hameau des Mélèzes,
02 98 57 25 43 (sur RV)
- **Le Studio ; JYL.EPC** : Edition Publicité, Communication, Jean-Yves LOUEDEC,
Menez Saint Jean, **02 98 90 80 01**
- **SIOHAN Claude** : webconseil, 7 Minven Park Thomas, **09 62 03 17 91**



■ A propos de l'école

par Philippe Rivière

En ce début d'année 2010, notre école a été agrandie. Une extension, en bois, est venue doper la surface de la cuisine scolaire. Une transformation de plus, car depuis sa construction, en 1856, l'école a connu moult travaux, comme on peut s'en douter. Mais rappelons tout d'abord son origine, elle est importante, car, à travers elle, c'est la physionomie du bourg de la commune qui transparait :

L'école communale a vu le jour selon la volonté des époux Le Quilliec, qui, le 7 août 1834, au moment de quitter Clohars-Fouesnant, firent don à la commune de tous les bâtiments formant le « pourpris (corps de ferme) de Kerper », près du bourg, ainsi que des terres attenantes, (deux hectares et demie) le tout à diviser en deux « avec l'intention de préparer à cette commune les moyens d'établir, par la suite, un presbytère, et une maison d'école ». (Ce legs représente une grande partie du bourg actuel : en gros la surface englobant l'école, la mairie, la bibliothèque, la salle socioculturelle, le stade...) Pourquoi un presbytère ? Il semble bien que depuis 1795, et la vente comme bien national du presbytère du Drennec, qui était aussi celui de la paroisse, le curé de Clohars était SDF (sans diocèse fixe ?) ! Quand à la maison d'école, les généreux donateurs réagissaient, là, à la récente loi Guizot (23 juin 1833, la première véritable loi scolaire votée en France) qui obligeait chaque village, de plus de 500 habitants, (Clohars comptait 586 âmes en 1831) à ouvrir une école primaire élémentaire de garçons, mais aussi en en supporter les frais ! Une plaque en ardoise, rappelant cette donation, orna longtemps le fronton du presbytère. Elle est aujourd'hui exposée dans le hall d'entrée de la salle socioculturelle, la maison du curé ayant été intégrée dans sa construction, en 2007.*



La plaque du presbytère (notez l'orthographe) ; curieusement jamais rien ne fut apposé sur l'école.

Souvent les choses, autour de l'école, se sont faites dans la douleur, pour des raisons essentiellement financières, mais aussi pour des questions idéologiques. Notre propos n'est pas, ici, de développer les attermoissements et les querelles intestines, générées par l'édification de la maison d'école, (au sein du conseil municipal, comme au sein de la population) ; mais disons, pour faire court, (et non pas cours !) qu'au départ pas grand monde n'en

voulait. Pour beaucoup, dans nos campagnes, l'instruction ne semblait pas être une priorité et dans l'ensemble on estimait qu'elle devait être du ressort de l'église. Une phrase, relevée dans une délibération du conseil de St-Evarzec en 1851, résume cet état d'esprit : « ... que l'instituteur le plus utile aux intérêts, tant spirituels que temporels de la commune, doit être un ecclésiastique. » D'ailleurs la loi Guizot permet à la commune qui le désire (et qui en a les moyens) de « satisfaire à ses obligations en subventionnant une école confessionnelle ». Beaucoup le feront grâce à de généreux mécènes. Enfin, malgré l'aide possible de l'Etat, les charges induites (construction et entretien du bâtiment, mais aussi traitement de l'instituteur) étaient très lourdes pour les petites communes, souvent pauvres, et déjà très endettées, comme Clohars ! (Notamment à cause du presbytère, qui fut construit très rapidement - 1840- sans aucune polémique, et avec un gros emprunt !) Il faudra 23 ans de palabres (dont 16 pour se mettre d'accord sur le partage du legs entre les deux édifices à bâtir !) avant que l'école n'ouvre ses portes... et autant pour que l'entrepreneur soit payé** !



Le presbytère, aujourd'hui intégré à la salle socioculturelle.

En rapport avec la dernière extension, le registre des délibérations du conseil, nous révèle une opération similaire, lancée le 5 octobre 1879. En effet, ce-jour là il fut décidé d'annexer au pignon Est de la cuisine (tiens ! tiens !) une dépendance « suffisamment grande pour abriter 2 vaches et un lieu de décharge » ! Le tout devant être mis à la disposition de l'instituteur ! (Cela peut paraître curieux de voir un tel bâtiment mis à disposition d'un instituteur, mais il faut savoir qu'en ce temps là leur traitement était si faible, qu'ils cherchaient tous des activités complémentaires - la plus fréquente était celle de secrétaire de mairie, mais ici la place était déjà prise par le curé ! - et l'agriculture comme l'élevage en faisaient partie.) Il est vrai que le pauvre était un peu mal loti dans son école...

Toujours selon les vœux des donateurs, notre instituteur devait jouir des terres annexées au bâtiment d'école. Or, depuis 1851 (5 ans avant la construction!), la commune les avait affermées au curé de la paroisse ! Le produit de cet affermage étant destiné à entrer dans le financement de l'école. (L'Etat et le Département prendront finalement « seulement » 80% de la facture) La manœuvre de l'affermage était bien dans l'esprit des donateurs, sauf qu'ici l'opération perdurait encore, 23 ans après la fin des travaux ! L'argent servant plus souvent à faire face au quotidien qu'à éteindre la dette ! De plus, comme si cela ne suffisait pas, notre instituteur s'était vu amputé du rez-de-chaussée de son logement de fonction (intégré au bâtiment d'école) par le maire, qui ne trouva rien de mieux que d'y installer sa mairie !

En 1879, l'école est enfin payée ! Mais la commune reste toujours aussi pauvre ! Pour le projet d'extension, un devis de 1500 frs est établi et aussitôt soumis aux largesses de la commission départementale ! Celle-ci répond le 31 janvier 1880 : OK ! A hauteur de...500frs ! C'est insuffisant, bien sûr, mais le maire ne veut pas lâcher son annexe ! Il faut alléger le navire, ou plutôt le devis !

Comment ? Une première idée est que la commune se charge elle-même du transport des matériaux à pied d'œuvre, idée vite abandonnée, faute d'un nombre suffisant de bons attelages dans le village ! Mais si on ne peut pas transporter les matériaux, on peut, peut-être, en fournir une partie ? Les terrains autour de la maison d'école sont largement boisés (chêne, châtaigner, sapin) : décision est prise, le 29 février 1880, de faire abattre de quoi confectionner poutres, linteaux, fenêtres, portes, charpente et volige ! (A se demander si la commune n'avait pas prévu son coup de longue date, toujours à l'idée des donateurs, en faisant des plantations 25 ans plus tôt ?!) Dans le même esprit, nos élus n'auraient-ils pas pu récupérer la pierre nécessaire à la construction sur une dépendance en ruine, non loin ? Idem pour les ardoises ? La lecture des délibérations suivantes ne nous apprendra rien dans ce sens...

Le 22 mai le conseil approuve les marchés de gré à gré signés par le maire et les trois maîtres d'œuvres, (M. L'horloger François, maçon, M. Pennec Yves, couvreur, tous deux demeurant à Fouesnant, et M. L'Haridon Jean Marie, charpentier, de Clohars-Fouesnant) chacun fournissant les matériaux allant avec sa partie, « hormis le bois d'œuvre », (ce que notre charpentier local dut moyennement apprécier !) et décide que les travaux commencent immédiatement !

La phrase employée par les donateurs : « avec l'intention de préparer à cette commune les moyens d'établir... » montre que, au-delà de leur don, les Le Quilliec avaient, en fait, mûrement réfléchi un vrai projet pour leur ancienne commune, dont ils connaissaient les difficultés financières ! Visiblement les élus avaient compris le message, comme le prouve cette tentative d'auto financement sur le long terme (très long terme !) avec l'affermage pour la construction de l'école, puis, pour le projet d'extension, cet essai d'autosuffisance, en tentant de gérer le transport en propre ou de trouver les matériaux sur site ! Même si, dans les esprits, c'est avant tout le manque chronique d'argent qui guide cet ensemble de démarches, on ne peut s'empêcher d'y trouver quelque chose d'avant-gardiste, et bien qu'en

cette fin de 19ème siècle, à Clohars comme ailleurs, les préoccupations environnementales, (et le vocabulaire qui va avec) soient totalement inexistantes, on a presque envie de parler de « développement durable » !



Le seul bâtiment restant du legs initial. Restauré, il abrite la bibliothèque.

Cette quête permanente de solutions qu'imposent ces temps difficiles, où chaque sou est compté, peut parfois prêter à sourire, mais démontre souvent un réel bon sens et une belle abnégation de nos édiles, c'est le système « D » au service de la collectivité.

Aujourd'hui, et depuis longtemps, l'annexe a changé de vocation, l'étable est devenue cuisine, le lieu de décharge a disparu, et, 130 ans après, elle vient d'être, à son tour...annexée !



La partie primitive de l'école, avec sa dernière extension (bois) à l'extrême gauche

* Misogyne, macho, le ministre ? Non, lors de la préparation de sa loi il avait aussi proposé l'ouverture d'écoles de filles, mais l'idée n'avait pas été retenue.

** Pour en savoir plus : publications Foen Izella.

Sources : registre des délibérations du conseil municipal de Clohars-Fouesnant
Spécial Clohars Tome 2, Foen Izella (2007)
Clochers du Fouesnantais, Pierre Cariou, (1999)

■ Caillou blanc : inauguration des nouveaux locaux

Le vendredi 28 mai, l'inauguration des nouveaux locaux du Caillou blanc, le **Foyer Saint-Joseph**, avait lieu au centre bourg.

La nouvelle structure, située rue de l'église près de l'ancienne école St-Joseph, est à taille humaine : elle se compose de 13 chambres, d'une laverie, d'une lingerie, d'un espace de vie commune...

Les personnes hébergées travaillent au sein de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) géré par le Caillou blanc. Cette activité leur permet de s'intégrer socialement et de s'épanouir par leur travail dans les secteurs de la menuiserie, de la cuisine, du jardinage et des espaces verts. C'est ainsi que l'atelier « cuisine » prépare environ 50 repas/jour pour tous les membres de la communauté.



Inauguration en présence du maire, du préfet, et de la conseillère générale.

■ Les transports collectifs sur la commune

Actuellement

Le transport scolaire est assuré par la CAT, entreprise de transport privé, sous l'autorité du Conseil Général.

Les transports scolaires vers Fouesnant peuvent être utilisés par toute personne munie de son titre de transport.

Des lignes régulières assurent matin et soir le transport vers Quimper des élèves et d'utilisateurs occasionnels ou réguliers. Il existe aussi **une ligne régulière** et quotidienne (sauf le dimanche) **de Bénodet à Quimper**, passant par Clohars-Fouesnant qui dessert plusieurs fois par jour : Kercolin, Menez Saint Jean, Le Bourg, et Le Drennec avec un retour de Quimper depuis la gare routière ou la place de la Résistance vers les mêmes arrêts.

Les horaires sont disponibles en Mairie et sur le site de la commune : www.clohars-fouesnant.fr

Les titres de transport peuvent être achetés dans les autocars, à la gare routière de Quimper et à l'office du tourisme de Bénodet.

Tout client utilisateur muni d'un titre de transport (2 € plein tarif) peut bénéficier d'une correspondance gratuite sur le réseau urbain de Quimper.

Pour les scolaires, la carte de transport scolaire donne gratuitement accès au réseau Pen ar Bed de la communauté de Quimper.

La carte Transcool :

Pour 30 € supplémentaires du tarif annuel de la carte de transport scolaire, la carte **Transcool** donne accès toute l'année, semaine, vacances scolaires et week-end inclus, à tout le réseau Pen ar Bed, à tous les circuits scolaires et offre aussi une correspondance gratuite sur toute la communauté de Quimper QUB, ainsi que la communauté de Morlaix TYM, ainsi qu'une heure de correspondance sur le réseau de Brest métropole.

L'ADS7

L'ADS7 est une Association de bénévoles qui propose pour les sept communes de la CCPF des sorties hebdomadaires destinées à **des personnes âgées isolées valides ou non**.

La CCPF a fait l'acquisition de deux minibus, l'un classique de 9 places, l'autre aménagé pour transporter 4 personnes assises dans leur fauteuil roulant ainsi que les personnes valides les accompagnant.

Dans tous les cas, ces balades en groupe seront des promenades ou des excursions et jamais des sorties pour raison personnelle. Elles ont pour but de resserrer le lien entre seniors isolés.

Le programme paraît chaque mois dans la presse locale (en page du Pays Fouesnantais)

N'hésitez pas à vous inscrire dès sa parution.

TEL : 02 98 13 63 66 aux heures de permanence (lundi de 10h à 12h, mercredi et vendredi de 14h à 17h).

■ Breizh World Tour



Guillaume Mottier, président

L'association **Dirt Jam 29**, créée depuis un an, a organisé la deuxième étape du Breizh World Tour 2010, **épreuve de BMX et de VTT acrobatique** qui compte 4 étapes en Bretagne. C'est une première dans le Finistère, et aussi une bonne récompense pour l'association et les jeunes de CLOHARS-FOUESNANT qui, depuis plus d'un an, participent à la construction du terrain de bosses de terre situé derrière le stade.

L'événement s'est déroulé le 8 Mai,

tôt le matin pour la préparation, avant l'arrivée des participants à partir de 11 heures.

Certains concurrents n'ont pas hésité à parcourir des centaines de kilomètres (Marseille, Cherbourg, Paris, Nantes, Vannes, St-Nazaire, Mayenne, Brest, etc ...) pour cet événement national.

Le magazine **Bmx** le plus vendu en France, en qualité de sponsor, s'y est intéressé (article+montage vidéo), ainsi que plusieurs magazines étrangers qui avaient fait le déplacement.

On a pu compter 60 participants, plus motivés les uns que les autres et très surpris par la qualité du terrain. Dans une ambiance assez cool, les spectateurs ont pu apprécier de belles cascades tout au long de la journée.

A 19 heures, Guillaume MOTTIER, président de l'association, a fait la remise des prix. Un cloharsien s'est glissé à la première place d'une des deux catégories (pépère, vénère).

La soirée s'est poursuivie par une projection sur grand écran en avant-première d'une vidéo de BMX des meilleurs terrains de France.



■ Concours des jardins fleuris



Le jury chez M. et Mme Louet-Pors (à droite sur la photo).

1^{ère} catégorie : maison avec jardin visible de la rue

1^{er} prix : - M. et Mme Marcel LOUET-PORS, 7 route du Petit Bois

2^{ème} prix : - M. Yves HILY, 25 hameau de Kérorian

3^{ème} prix : - Mme Claudie Vaillant, 24 hameau de Kérorian

- Mme Colette Boussard, 6 hent Lenn

- M. Marcel Mouézant, 32 impasse Birdie

- Mme Josiane Mannequin, 25 Minven park Thomas

- M. et Mme Claude Dequest, 9 Minven perk Thomas

- M. et Mme Didier Merrien, 7 allée Vibert

- Mme Monique Coustans, 19 impasse Héloret

3^{ème} catégorie : espaces collectifs

- Mme Louise Le Breton, « Les amis de la chapelle du Drennec »

6^{ème} catégorie : hôtels, gîtes...

- M. et Mme Michel Orvan, 30 route de Kerhall

Alain Rambaud, Président de l'AS du golf de l'Odet présente L'ÉCOLE DE GOLF

L'école du golf de l'Odet, née avec la création du golf en 1986, compte 70 jeunes golfeurs dont 17 cloharsiens, âgés de 6 à 18 ans. Inscription mi-septembre et les cours ont lieu d'octobre à fin juin, dispensés par deux professeurs du golf, Charlotte Laurent et Christophe Chassende. Les enfants sont répartis par groupes de 10 en fonction de l'âge et du niveau.

L'école de golf est placée sous la responsabilité d'un cloharsien, Alain Guichard.

L'inscription annuelle est de 165€. Elle inclut la licence, le prêt des clubs, une heure de cours par semaine, l'accès au parcours ainsi qu'aux compétitions amicales et officielles.

Le golf est un sport parfait d'éducation et de respect de l'autre. Cette année, l'école de golf de l'Odet est championne du Finistère des jeunes par équipe avec trois titres de champions : **Dorian PERON en minimes, Laura LE GALL en benjamins et Benoît BARON en poussins.**

Actuellement, Clohars-Fouesnant a le privilège de disposer d'un golf de 18 trous, bientôt de 27 trous et d'un parcours plus petit de 9 trous, le Lutin, abordable dès 7 ans.

Le souhait de l'Association sportive du golf de l'Odet est que cet espace de nature magnifique devienne le terrain de jeu de nombreux cloharsiens.

A TRES BIENTOT SUR LES GREENS !!

TEL AS : 02 98 54 89 22

@mail : as.golfodet.fr

Site : www.asgolfodet.fr



A l'école de foot

Le dimanche 23 mai avait lieu au stade municipal le challenge des petits diables. Organisé par Eric Larzul, président de l'école de foot et l'ensemble des dirigeants et animateurs, cette rencontre a réuni 18 équipes, soit 160 joueurs.

Journée marquée par une ambiance très conviviale, sous une forte chaleur qui a surpris nos jeunes espoirs. Equipe victorieuse : Chateaulin contre Rosporden (2 à 1). Mais toutes les équipes participantes furent récompensées d'une manière ou d'une autre.

A noter aussi, dans la réussite de cette journée, l'aide précieuse apportée par les nombreux parents bénévoles.



Au foot corpo: exploit de la Galoche !

Pour la première fois, la Galoche a remporté la coupe du championnat corpo. En battant en finale le Cosmos le samedi 29 mai au stade Kervahut de Penhars, les hommes du président Coustans ont confirmé leur excellente saison. A souligner l'esprit de solidarité et de combativité des joueurs et la coupe du meilleur buteur remise à Sébastien Coustans.



ANIMATIONS DE L'ÉTE 2010

Animations proposées par la Mairie de Clohars-Fouesnant

Dans la commune

- **Mardi 13 juillet** 21h : Bal populaire avec l'orchestre Pascal YVIN
- **Du samedi 24 juillet au dimanche 22 août**
Tous les jours de 14h à 19h - Entrée gratuite : Le Salon des Arts à la salle socioculturelle - Exposition de peinture et d'œuvres d'Amateurs
- **Du samedi 24 juillet au dimanche 22 août**
Tous les jours de 14h à 18h : visite commentée de l'Eglise Saint Hilaire. Accès libre
- **Vendredi 30 juillet** 20h30 : Concert de Harpe et de Saxo à l'Eglise Saint Hilaire - Maïwen Le Guyader
- **Dimanche 22 août** - Golf de l'Odet : La coupe de la Mairie

Au manoir de Squividan

route de Squividan – 29950 Clohars-Fouesnant- Tél : 02 98 54 60 02

- **Samedi 12 juin** - Concours de peinture amateur dans le parc du Manoir.
- **Vendredi 2 juillet** 20 h 30 : représentation théâtrale dans le parc du Manoir. **Titre : « Une Laborieuse Entreprise »** par la troupe du Théâtre du Miroir - Gratuit.
- **Dimanche 29 août** - Exposition de bonzaï par l'Association Bonzaï Club de Cornouaille - Exposition de plantes exotiques - Art floral

Ouverture du musée au public :

Jun et septembre : de 14h à 17h

Juillet et août : de 11h à 18h

Entrée : 2,50 € - gratuite pour les moins de 25 ans

Coordonnées de la mairie :

Place de la Mairie-29950 CLOHARS-FOUESNANT.

Tél : 02 98 54 60 09

E-mail : mairie-de-clohars-fouesnant@wanadoo.fr

Site Internet : www.clohars-fouesnant.fr

Animations proposées par les Amis de la Chapelle du Drennec

Route de la Chapelle – 29950 Clohars-Fouesnant

- **Vendredi 7 mai** 20h30 : Concert de Gospel par la Chorale Fa dièse dirigée par Bernard Kalonn. Entrée gratuite.
- **Dimanche 4 juillet** - Pardon de Saint Alar, pardon des chevaux.
10h15 : Bénédiction des chevaux par le père Talec - 10h30 : Messe - 12h : Repas de crêpes.
- **Samedi 10 juillet** 20h30 : Duo de guitare classique EVOA. Entrée gratuite.
- **Samedi 24 juillet** 20h30 : Concert de musique médiévale et de la Renaissance par Glynis et Brian Radfort. Entrée gratuite.
- **Samedi 7 août** 20h30 : Concert de Harpe Celtique par Nolwen Arzel. Entrée gratuite.
- **Dimanche 15 août** - Pardon de Notre Dame du Drennec
10h30 : Messe officinée par Peter Breton, Vicaire général de Quimper.
12h30 : Ragoût de bœuf traditionnel.
Spectacles de danses bretonnes :
14h : Le Cercle de Bénodet - 14h30 : l'Association des Glaziked D'alch de Pouldergat: (8 couples de danseurs et trois sonneurs)

Pendant les mois de juillet et d'août
la chapelle du Drennec sera ouverte au public
les mardis, jeudis et dimanches de 16h à 18h.

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Samedi 18 et dimanche 19 septembre

Visites commentées du Patrimoine de la commune :
Châteaux, Manoirs, Eglise Saint Hilaire, Chapelle du Drennec.
Entre les différents sites,
navettes de transport organisées par la commune.

Responsable de la publication :
Michel Lahuec, maire.

Coordination et rédaction :
J-F Daniel, adjoint au maire, et la commission communication.

Bulletin municipal imprimé sur papier recyclé.



Papier recyclé